



### **ECOLE INCLUSIVE : UNE MASCARADE DE PLUS**

Depuis le mois d'octobre 2018, le gouvernement a lancé une grande concertation à propos de l'école inclusive et de la capacité de nos écoles et établissements scolaires à accueillir les élèves porteurs de handicap. 3 thèmes devaient être examinés : les attentes des familles, le métier d'AESH et ses perspectives d'avenir, la mise en place des PIAL (pôles inclusifs accompagnement localisés). Pour examen, les enseignants ont reçu parmi des centaines d'autres informations un courrier ministériel, sur le terrain dans notre académie que s'est-il passé ?(en dehors de la visite rectorale cette semaine ?), les personnels AESH et les familles n'ont pas davantage été concertés et au plan national cette concertation a pris l'attache de certains collectifs favorables au gouvernement et pas d'autres ; nous sommes comme habituellement avec ce gouvernement dans l'entre – soi et le faire semblant.

Les attentes de la concertation étant déjà connus puisque le PIAL doit déjà être expérimenté puis évalué en mai et mis en place en septembre, le transfert de la MDPH au rectorat est lui également déjà acté puisque son budget est d'ores et déjà transféré dans le budget de l'éducation nationale. Notre ministre et la secrétaire d'état veulent faire accroire que la question des AESH est une préoccupation véritable : pour cela, il faudrait qu'une fiche métier existe à Pôle emploi, ce qui n'est pas le cas.

Les députés LREM se targuent d'avoir pris fait et cause pour la loi proposée par le parti socialiste, ils oublient de dire qu'ils l'ont totalement expurgée de tous les articles susceptibles d'améliorer les conditions d'emplois de ces personnels et les conditions d'accueil des élèves : il n'est plus question de garantir un accompagnant à tout élève handicapé, d'obtenir un statut pour les AESH et de diminuer le nombre d'élèves des classes accueillant un élève porteur de handicap.

Le reste n'est que billevesées et statistiques... Sans aucune ambition, l'école inclusive n'en porte que le nom, aucune mention de celle-ci n'étant faite dans la loi « pour une école de la confiance » portée par notre ministre.

Une ironie de plus alors que nous connaissons les conclusions principales de cette concertation :

- Le rectorat va désormais gérer l'attribution de personnels AESH par le biais des directeurs ou principaux auprès des élèves au sein du dispositif PIAL, le rectorat sera ainsi juge et parti dans le but principal de faire des économies, alors même qu'on connaît l'importance du lien entre les élèves et leurs accompagnants. La mutualisation forcenée inscrite dans ce dispositif va fragiliser encore plus les liens entre les élèves et leurs accompagnants et dégrader les conditions d'exercice de fait en instituant un saupoudrage inéluctable. De plus, 2/3 des PIAL seront dans le secondaire, l'accompagnement dans le primaire va-t-il se réduire de fait, mathématiquement, par la force des faits et de la réalité du terrain ?
- Les AESH vont avoir un second employeur (qui deviendra le principal ?) par l'élargissement des tâches réalisées par les AESH : pour leur octroyer un temps plein, les tâches dévolues aux AESH vont être élargies au périscolaire et à l'extrascolaire selon la bonne volonté des communes.
- Cela s'inscrit dans un plan plus large de transformation du système éducatif et médico-social, à terme cela peut vouloir dire que les structures fermées comme les IME trop coûteuses vont fermer et que les élèves seront inclus dans les écoles et les établissements scolaires et les personnels éducateurs accompagneront les élèves.